



Département de l'Aveyron  
République française  
17 Rue Aristide Briand - CS 53 531 - 12035 RODEZ Cédex 9  
Tel. 05 65 73 83 00 – [www.rodezaggllo.fr](http://www.rodezaggllo.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Membres du Conseil

En exercice : 50  
Présents physiquement : 38  
Conseillers ayant donné procuration : 6  
Conseillers excusés non représentés : 6

Votes Pour : 39  
Vote Contre : 0  
Abstentions : 5

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Rodez agglomération s'est réuni à l'Hôtel de Rodez agglomération, salle de l'Amphithéâtre, 17 rue Aristide Briand à Rodez, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Christian TEYSSEBRE, Président, Maire de Rodez, et dûment convoqué le 13 décembre 2023.

\*\*\*\*\*

**Conseillers présents : (38)**

Céline ALAUZET, Isabelle BAILLET-SUDRE, Dominique BEC, Marion BERARDI, Alain BESSIERE, Martine BEZOMBES, Jean-François BOUGES, Monique BULTEL-HERMENT, Fabienne CASTAGNOS, Guy CATALA, Florence CAYLA, Martine CENSI, Alexis CESAR, Jean-Michel COSSON, Maryline CROUZET, Joseph DONORE, Jacques DOUZIECH, Francis FOURNIE, Patrick GAYRARD, Dominique GOMBERT, Elisabeth GUIANCE, Serge JULIEN, Danièle KAYA-VAUR, Jean-Philippe KEROSLIAN, Christophe LAURAS, Sylvie LOPEZ, Christian MAZUC, Jacques MONTOYA, Laurence PAGES-TOUZE, Pascal PRINGAULT, Alain RAUNA, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Jean-Pierre ROGER, Régine TAUSSAT, Christian TEYSSEBRE, Florence VARSIL, François VIDAMANT.

**Conseillers ayant donné procuration : (6)**

Didier BOUCHET	procuration à	Florence CAYLA
Gulistan DINCEL	procuration à	Christian MAZUC
Mathilde FAUX	procuration à	Jean-Michel COSSON
Bernard FERRAND	procuration à	Christian TEYSSEBRE
Jean-Philippe SADOUL	procuration à	Dominique GOMBERT
Marie-Noëlle TAUZIN	procuration à	Jacques DOUZIECH

**Conseillers excusés non représentés : (6)**

Valérie ABADIE-ROQUES, Nathalie CALMELS, Jean-Marc LACOMBE, Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Jean-Luc PAULAT, Alain PICASSO.

**Secrétaire de séance :** Marion BERARDI

\*\*\*\*\*

**231219-283-DL – EAU DE RODEZ  
CREATION D'UNE TARIFICATION ECO-RESPONSABLE ET ECO-SOLIDAIRE**

**RAPPORTEUR :** Patrick GAYRARD

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5 ;  
Vu la compétence obligatoire de Rodez agglomération : « Eau » ;  
Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1412-1, L.2221-1 et suivants, R.2221-1 et suivants, L.2224-7 et suivants ;  
Vu la délibération n° 190625-122-DL du 25 juin 2019 portant création de la régie « Eau de Rodez » et approuvant les statuts de ladite régie ;*

*Vu la délibération n° 191217-256-DL du 17 décembre 2019 modifiant les statuts de la régie « Eau de Rodez » ;  
Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie « Eau de Rodez » réuni le 18 décembre 2023 ;*

Nomenclature : 881 – Environnement – Réseau humide (eau, assainissement)

**RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération**  
**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DECEMBRE 2023**

Considérant ce qui suit :

Contexte

Dans le cadre de sa politique de Développement Durable et de Transition Ecologique, plusieurs thématiques liées à la compétence eau potable ont été identifiées par Rodez agglomération, et notamment la nécessité d'agir pour la protection de la ressource en eau.

Un des axes de réflexion pour préserver cette ressource essentielle est l'accompagnement des consommateurs vers un usage plus responsable de leurs besoins en eau potable, tout en garantissant une défense de leur pouvoir d'achat en limitant l'impact du prix de l'eau sur les usages essentiels.

Ces constats ont conduit à mener une réflexion sur une tarification éco-responsable et solidaire.

Principes de tarification

Afin d'atteindre les objectifs mentionnés, il est proposé de retenir les principes de tarification suivants :

- Gratuité des premiers m<sup>3</sup> afin que les usages essentiels soient offerts à tous les consommateurs ;
- Diminution modérée du prix actuel en dessous d'une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an (référence nationale) pour favoriser la consommation raisonnée des familles ;
- Augmentation modérée du prix actuel pour les consommations entre 120 et 300 m<sup>3</sup> par an, afin de responsabiliser les consommateurs professionnels (artisans, commerçants, ...) et pénaliser les consommateurs domestiques les moins sobres ;
- Augmentation plus significative du prix actuel pour les consommations au-delà de 300 m<sup>3</sup> par an pour mobiliser les grands consommateurs (PME, PMI, agroalimentaire, services publics, ...) et exercer une solidarité tarifaire sur le territoire ;
- La révision des tarifs d'abonnement pour les diamètres supérieurs à 15 mm (industriels ou copropriétés) avec une progressivité plus rationnelle selon le diamètre du compteur.

La consommation d'eau d'une famille composée de trois personnes (moyenne sur Rodez agglomération) correspond à 90 m<sup>3</sup> d'eau chaque année. Les usages se répartissent en moyenne selon les proportions suivantes (données Services-Eau-France) :

- 39 % de l'eau utilisée pour l'hygiène corporelle (35 m<sup>3</sup>/an),
- 20 % pour les sanitaires (18 m<sup>3</sup>/an),
- 12 % de l'eau consommée pour la lessive (11 m<sup>3</sup>/an),
- 12 % pour l'entretien du logement, l'arrosage du jardin ou le nettoyage de la voiture (11 m<sup>3</sup>/an),
- 10 % de l'eau utilisée pour faire la vaisselle (9 m<sup>3</sup>/an),
- 6 % pour la cuisine (5 m<sup>3</sup>/an),
- 1 % de l'eau consommée pour la boisson (1 m<sup>3</sup>/an).

Afin de couvrir tout ou partie des usages essentiels et de garantir un équilibre financier à la Régie Eau de Rodez, il est proposé de retenir la gratuité des 15 premiers m<sup>3</sup>/an consommés.

Proposition tarifaire

Les nouvelles valeurs des tarifs à la consommation pour 2024 sont :

Volume consommé par an	Tarif 2024 proposé en € HT/m <sup>3</sup>	Tarif 2023 en € HT/m <sup>3</sup>
De 0 à 15 m <sup>3</sup>	gratuit	0,945
De 16 à 120 m <sup>3</sup>	0,89	
De 121 à 300 m <sup>3</sup>	1,05	
Au-delà de 300 m <sup>3</sup>	1,09	

**RODEZ AGGLOMERATION** Communauté d'agglomération  
**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DECEMBRE 2023**

Pour les abonnements, les nouvelles valeurs proposées sont :

Diamètre compteur	Tarif 2024 proposé en € HT	Tarif 2023 en € HT
15 mm	38,50	38,50
20 mm	154,00	84,40
25-30 mm	308,00	108,70
40 mm	462,00	150,90
60-65 mm	616,00	223,60
80 mm	770,00	256,40
100 mm	924,00	318,50
150 mm	1078,00	509,60

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 14 décembre 2023, a émis un avis favorable.

Le Conseil d'exploitation de la régie « Eau de Rodez » de Rodez agglomération, réuni le 18 décembre 2023, a émis un avis favorable sur la création de cette nouvelle tarification éco-responsable et éco-solidaire.

**Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 5 décembre 2023, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.**

**Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, après un vote dont le résultat est le suivant :**

- **Votants : 44**
- **Abstentions : 5 (Marion BERARDI, Alexis CESAR, Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Serge JULIEN)**
- **Pour : 39**
- **approuve la création d'une nouvelle tarification éco-responsable et éco-solidaire pour la fourniture d'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;**
- **autorise M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,  
et ont signé les membres présents.

Le Président et la Secrétaire de séance,  
Signée par M. Christian TEYSSEBRE  
Signée par Mme Marion BERARDI  
Publiée par voie électronique  
le 22 décembre 2023  
Dématérialisé

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Nomenclature : 881 – Environnement – Réseau humide (eau, assainissement)

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : EAU DE RODEZ - CREATION D'UNE TARIFICATION ECO-RESPONSABLE  
ET ECO-SOLIDAIRE

Date de décision: 19/12/2023

Date de réception de l'accusé 22/12/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 231219283DL

Identifiant unique de l'acte : 012-241200187-20231219-231219283DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8 .1

Domaines de competences par themes

Environnement

réseau humide (eau, assainissement)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 231219-283-DL- Eau de Rodez - création tarification éco-responsable et  
éco-solidaire.pdf ( 99\_DE-012-241200187-20231219-231219283DL-DE-  
1-1\_1.pdf )